

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 6
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 10/03/2022

Le 17 mars 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Gilles GARNIER (Pouvoir Brigitte KLEIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY.

Secrétaire de séance : Nicole DUGELAY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Délibération portant de sept à huit le nombre des membres du bureau autre que le président et les vice-présidents.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral référence CCDSV MARS2020, en date du 27 septembre 2019, constatant la composition du conseil de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;

Vu la délibération n°2020C32 portant détermination du nombre des vice-présidents ;

Vu la délibération n°2020C34, en date du 8 juin 2020, portant détermination du nombre des autres membres du bureau ;

Vu la délibération n°2020C27, en date du 25 mars 2021, portant de huit à sept le nombre des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers communautaires soient membres du bureau, en sus du président et des vice-présidents, sans limitation de nombre ;

Le Président explique au conseil communautaire qu'à la suite de la démission de M. Vincent LAUTIER de ses fonctions de Maire de la commune de Parcieux, le bureau communautaire ne regroupe plus l'intégralité des maires des communes membres de la communauté de communes.

Il rappelle au conseil communautaire que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a rendu obligatoire la création d'une conférence des maires dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Afin de permettre à Madame le Maire de Parcieux de s'exprimer parmi ses pairs au sein du bureau communautaire et de ne pas alourdir le fonctionnement de la communauté de communes par la création d'une conférence des maires, inutile au regard de la composition du bureau, le président propose de porter de sept à huit le nombre des membres du bureau autres que le Président et les Vice-Présidents.

Vu l'avis favorable du Bureau réunit le 03/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE FIXER** le nombre des membres du bureau autres que le Président et les Vice-Présidents à huit (8) ;
- ✓ **D'ABROGER** la délibération n° 2020 C 27, en date du 25 mars 2021, portant de huit à sept le nombre des membres du bureau autres que le président et les vice-présidents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-2020317-2021C16-AG
Affichage le : 21 MARS 2022

21 MARS 2022

A Trévoux, le 17/03/2022

Le Président,
Marc PECHOUX,

